



# Conseil Municipal

## Extrait du Registre des Délibérations

### Réunion du 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de LA COURONNE se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. DAURÉ Jean-François, Maire, suite à la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, le 13 juin 2017.

Nombre de conseillers en exercice :	29
Nombre de conseillers présents :	17
Nombre de procurations de vote :	06

#### PRESENTS

M. DAURÉ Jean-François, Maire  
M. BONNET Jacky, Mme AVRIL Annie, M. GOURDON Jean-François, Melle SEMANE Zahra, M. TEXIER Philippe, Mme FOURRIER Maud et Mme CHEVALEYRE Chantal, Adjoints  
Mme CLERAC Marcelle, Mme DUMAINE Francine, M. AUBINEAU Joseph, Mme BILLAUD Marie-Christine, M. O'BYRNE Jean-Pierre, M. BELLEFAYE Jacques, Mme ROUSSEL Christine, M. DEPLANQUE Pierre, Mme THOMAS Dolorès, Conseillers municipaux.

#### EXCUSES - ABSENTS

Mme HOURY Marylin, M. PENELLE François  
M. DORE Jean-Jacques, M. BLONDEL Eric, M. COURTAUD Frédéric, M. BESSON Luc

#### PROCURATIONS DE VOTE

M. LAMBERT Christian à Mme CHEVALEYRE Chantal  
Mme RIVOISY Martine à Mme AVRIL Annie  
M. GUITARD Daniel à M. BELLEFAYE Jacques  
M. BOUAZZA Laïd à Mme CLERAC Marcelle  
Mme PICHON Delphine à M. DAURE Jean-François  
Mme LOBIT Christelle à M. AUBINEAU Joseph

#### SECRETAIRE DE SEANCE

Mme DUMAINE Francine



**CESSION DE LA PARCELLE C 1470 – ANCIENNE STATION DE POMPAGE  
DE MOUTHIER SUR BOËME  
DELIBERATION N°2017/06 – 086**



**CESSION DE LA PARCELLE C 1470 – ANCIENNE STATION DE POMPAGE  
DE MOUTHIER SUR BOËME  
DELIBERATION N°2017/06 – 086**

---

Il est rappelé à l'assemblée que, par délibération en date du 17 décembre 2015, le conseil municipal a approuvé la mise en vente de la parcelle cadastrée C 1470 située à Mouthiers sur Boëme (ancienne station de pompage des Forges) auprès des agences immobilières situées sur le territoire de la commune de La Couronne.

Par délibération en date du 19 septembre 2016, le conseil municipal avait accepté la signature d'un compromis avec un acquéreur proposé par l'agence immobilière AVI Franimmo pour un montant de transaction de 15 000 €.

Cet acquéreur s'est ensuite désisté.

Aujourd'hui, un nouvel acquéreur est proposé par l'agence immobilière AVI Franimmo pour un montant de 10 500 € pour la commune (frais d'agence à charge de l'acquéreur en sus).  
L'acquéreur proposé est Laure TRESSENS.

Afin de finaliser le dossier de vente, il est nécessaire de conclure un compromis avec l'acheteur intéressé puis d'entériner la vente par la signature d'un acte authentique.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (0 vote contre, 0 abstention), le Conseil Municipal décide :**

**D'APPROUVER** le fait de signer un compromis entre la commune de La Couronne et l'acquéreur intéressé,

**D'APPROUVER** le montant de cession proposé soit 10 500 € net vendeur.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le compromis de vente puis l'acte authentique ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie, le 23 juin 2017

Le Maire,

Jean-François DAURÉ

